

Les enfants et l'accessibilité de la ville

Expérience en vue du plan de mise en accessibilité de Cazouls-lès-Béziers

La question de l'accessibilité de la ville est essentielle pour satisfaire l'usage de ses structures et activités.

Le Certu a lancé le programme «Ville accessible à tous» avec l'objectif d'aider les différents acteurs de la ville à adopter une approche globale de l'accessibilité et à prendre en compte les usagers les plus vulnérables.

Le contexte

Que dit la loi n°2005-102 ?

Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006

Art.2.-I. « Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements d'espaces publics prévu au I de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 est établi par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ayant compétence à cet effet, dans les trois ans suivant la publication du présent décret. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. (...) »

II. « Le plan fait l'objet d'une concertation avec l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains. Les associations représentatives de personnes handicapées ou à mobilité réduite (...) sont, à leur demande, associées à son élaboration. »

La ville de Cazouls-lès-Béziers

Une réflexion sur les modes doux avait déjà été engagée par la ville, avec notamment une étude pour améliorer la prise en compte des piétons qui avait conduit à revoir le plan de circulation du centre-ville. De plus, la ville se trouve dans une phase de mutation importante, avec notamment une expansion urbaine forte et la réalisation de nouveaux équipements en lisière du centre ancien : maison de retraite, nouveau complexe scolaire...

Il apparaissait donc essentiel de mener une réflexion sur les déplacements générés par cette évolution, en terme de cohérence de territoire mais aussi de sécurité et de qualité d'usage ; d'autant plus que personnes âgées et enfants sont des personnes à mobilité réduite dans certaines circonstances. L'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics était l'occasion de rassembler l'ensemble de ces thématiques. La commune a ainsi souhaité s'engager avec la DDE 34 dans cette démarche de mise en accessibilité.

La Direction Départementale de l'Équipement de l'Hérault

La DDE 34, par l'intermédiaire de son Service d'Aménagement Territorial Ouest, est un partenaire privilégié de cette commune de taille modeste (environ 3 800 habitants).

Elle a depuis longtemps été mobilisée autour des thématiques liées à l'accessibilité. Après la parution de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et de ses différents textes d'application, le portage de cette politique prioritaire de l'État auprès des collectivités a nécessité l'acquisition de nouvelles compétences et la mise en place de nouvelles pratiques.

Quelques expériences diverses menées ponctuellement (rédaction de cahier des charges, diagnostic d'accessibilité voirie...) ont souligné la nécessité de structurer l'action de la DDE autour d'un discours commun et d'un socle de compétences solidifié.

Certu 2009/54



La DDE 34 a donc sollicité le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) Méditerranée afin de mettre en place une action de formation, à laquelle se sont rapidement jointes les autres DDE de la région Languedoc-Roussillon. Le cadre retenu a été celui d'une formation-action, alternant les séquences d'apports théoriques avec les séances de mise en pratique autour d'un cas concret : l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la ville de Cazouls-lès-Béziers.

L'école primaire Saint-Exupéry

Depuis la publication de la circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002, l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire a été renforcée avec l'introduction d'une attestation de première éducation à la route (APER) délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

Dans ce cadre, une expérience avait déjà été menée dans une autre école primaire (école "La Gardiole" à Fabrègues) par le biais d'un partenariat entre le rectorat et la DDE au cours de l'année scolaire 2006-2007 sur le thème de la sécurité.

Le contexte particulier de Cazouls-lès-Béziers semblait particulièrement favorable au renouvellement d'une expérience de ce type, comme le souhaitaient le rectorat et le conseiller pédagogique du secteur. En effet, le contexte urbain autour du groupe scolaire actuel (rues étroites du centre ancien, caractérisées par l'absence de trottoirs, parking devant l'école plus ou moins organisé, sentiment d'insécurité...) favorise la prédominance quasi-exclusive de l'usage de la voiture pour les trajets domicile/école. Le règlement de l'établissement interdit même aux élèves de se rendre à l'école à vélo !

Il paraissait donc intéressant d'amener les élèves à s'interroger sur la qualité des cheminements piétons (ou vélo) vers l'école, et plus généralement dans toute la commune, en abordant ainsi les questions de vulnérabilité de certaines catégories d'usagers ou de partage de l'espace. En effet les enfants peuvent se trouver en situation de handicap, notamment du fait de leur taille, et donc considérés comme personnes à mobilité réduite (PMR). Ces questions sont d'autant plus pertinentes que la construction du nouveau complexe scolaire devrait entraîner de nouvelles pratiques de déplacements sur les voiries créées à l'occasion.

Ce projet pédagogique a donc pu s'inscrire en parallèle de l'action de formation menée par la DDE à l'occasion du diagnostic d'accessibilité et de l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie.

Le projet pédagogique mené à l'école Saint-Exupéry

Objectifs du projet

Trois classes d'élèves de CM1 et CM2 ont participé au projet, encadrées par une « équipe projet » comprenant :

- les trois enseignants, responsables chacun d'une classe ;
- le conseiller pédagogique de la circonscription de l'Éducation Nationale Béziers Nord ;
- la personne chargée de mission Sécurité Routière et Prévention Violence à l'Inspection Académique de Montpellier ;
- le correspondant territorial de la DDE 34 chargé de l'opération ;
- le formateur accessibilité du CETE Méditerranée.

Il a ainsi été demandé aux élèves de réaliser le diagnostic sécurité/accessibilité de plusieurs itinéraires liés aux déplacements domicile-école (un itinéraire différent par classe impliquée). Le support du rendu était laissé à l'initiative des élèves et de leurs enseignants. Le travail réalisé a été intégré au rapport final remis par la DDE à la commune, à l'issue de l'action/formation au cours de laquelle il a été élaboré.

Une commission communale pour l'accessibilité ayant été créée dans le cadre de la formation/action (en attendant la création de la commission intercommunale, au niveau de la communauté de communes), il a également été proposé que les élèves soient intégrés à cette commission, qui assure le pilotage et le suivi de la mise en accessibilité de la ville. Ainsi, des représentants des classes impliquées dans le projet ont pu participer aux réunions et présenter l'avancement de leur travail.

Première phase de sensibilisation

Une première séance avec chacune des classes impliquées a permis de sensibiliser les enfants à la problématique de l'accessibilité aux PMR. A partir d'une petite discussion sur le mode de déplacement utilisé par les enfants pour se rendre à l'école le matin, l'accent a été mis sur les difficultés que rencontrent les piétons sur ces itinéraires, et sur le fait que certaines catégories de piétons sont encore plus vulnérables que les autres. Les enfants se sont rapidement sentis concernés, certains d'entre eux étant même handicapés de manière permanente ou temporaire (un enfant handicapé cognitif en classe d'intégration scolaire - CLIS, un enfant mal-entendant appareillé, des accidentés avec béquilles ou plâtre, ...) Ils ont également pu faire un rapprochement immédiat avec les difficultés que connaissent leurs grands-parents.

La discussion les a ensuite amenés à prendre conscience du fait que la situation pouvait être améliorée et qu'ils pouvaient jouer un rôle, simplement en donnant leur avis et en communiquant avec ceux qui ont le pouvoir d'agir.

Une petite séance de mise en situation, avec l'utilisation de fauteuil et de lucarnes « mal-voyants », a donné un aspect un peu plus ludique à cet après-midi, mais a également renforcé la prise de conscience des enfants (cf. *Séances de mise en situation des élèves*).



Séances de mise en situation des élèves



Travail sur les itinéraires domicile/école

Chaque classe a travaillé sur un itinéraire domicile/école, choisi par les élèves. Les enfants ont ainsi fait des visites sur site, en relevant tout ce qu'ils considéraient comme dangereux d'une part, ou gênant pour un piéton d'autre part (photos, report sur plan...). Ils ont construit des panneaux qui ont été affichés lors de la fête de fin d'année, mais également lors des réunions de la commission communale pour l'accessibilité.



Panneaux support de communication

Le parti pris du projet pédagogique a été de travailler sans se reporter à la réglementation, mais de laisser les enfants se construire leur propre référentiel et ainsi de se placer dans un rôle d'utilisateur.

Les itinéraires choisis étant cohérents avec les axes retenus par la DDE pour l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la ville de Cazouls-lès-Béziers, les enfants et la DDE ont pu comparer leurs analyses à celles des techniciens de voirie. Les enfants ont ainsi pu vérifier qu'ils étaient dans le vrai et que, bien souvent, les « points noirs » qu'ils avaient identifiés correspondaient effectivement à des dysfonctionnements relevés dans le diagnostic. Leur travail est ainsi venu enrichir le document final, en apportant le point de vue d'une catégorie d'utilisateurs.

Participation aux réunions de la commission accessibilité

Il ne s'agissait pas d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées au sens strict de la loi*, mais plutôt d'un groupe de travail, sorte de comité de suivi de l'élaboration du Plan, qui a été le lieu de la concertation et de la mobilisation des différents acteurs autour de ce projet.

Deux élèves représentant chaque classe ont pu participer à ces réunions de travail, au cours desquelles ils ont présenté leur travail en classe et participé aux discussions. Les autres participants ont souvent été étonnés de la pertinence de leurs interventions, et leur présence a joué un vrai rôle d'émulation et de « libération de la parole » pour l'ensemble des participants.



Participation des élèves aux réunions de la commission

Premier bilan et perspectives

Impact sur la démarche d'élaboration du plan

Comme évoqué précédemment, la participation des enfants aux réunions de la commission et leur implication dans ce projet a joué un vrai rôle dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Cette émulation s'est également faite sentir à l'extérieur de la commission : les enfants ont en effet beaucoup parlé de la séance de sensibilisation à laquelle ils avaient participé.

(*) article L2143-3 modifié du Code général des collectivités territoriales (CGCT) 12 mai 2009

Certu

9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone :
04 72 74 58 00
télécopie :
04 72 74 59 00
mel : certu
@developpement-
durable.gouv.fr
www.certu.fr

Contacts :

Maryvonne Dejeannes
04 72 74 58 67
VOI.certu@
developpement-durable.gouv.fr
Laurent Saby
04 72 74 58 85
Bernard Fiore
04 72 74 58 42
MEP.certu@
developpement-durable.gouv.fr

Ont contribué à la rédaction :

CETE Méditerranée

Pôle d'activité d'Aix-les-Milles
30, rue Albert Einstein
BP 37000
13971 Aix-en-Provence Cedex 3
téléphone :
04 42 24 79 52
télécopie :
04 42 60 79 61
mél : cete-mediterranee
@developpement-
durable.gouv.fr

Contacts :

Fabrice Lopez
04 42 24 77 67
fabrice.lopez@
developpement-durable.gouv.fr

Éducation Nationale

Michèle Lasserre
Chargée de mission
Sécurité Routière et
Prévention Violence
michele.lasserre@
ac-montpellier.fr

DDE 34/SATOuest/AT

Laurent Baccou
04 67 11 10 29
laurent.baccou@
developpement-durable.gouv.fr

© 2009 Certu -
La reproduction
totale ou partielle
du document
doit être soumise
à l'accord du Certu.

Mise en page
CETE Normandie Centre
Antoine Jardot
02 35 68 89 33

Certains d'entre eux ont demandé à leurs parents de les accompagner, le soir ou le week-end, sur les itinéraires choisis et de les aider dans leur travail de « diagnostic ». D'autres ont évoqué ce projet avec leurs grands-parents... Cette action spontanée de communication autour du projet a vraisemblablement joué un rôle capital dans l'appropriation du Plan par les habitants de la commune, mais aussi et surtout par les élus. L'équipe municipale a ainsi pris conscience :

- de l'attente forte de leurs administrés quant à l'amélioration de la voirie,
- de la nécessité de communiquer autour de ce projet, essentiel pour le développement de la commune mais parfois mal compris par la population.

Le traitement de l'accessibilité sous l'angle des déplacements domicile/école a également conduit à l'organisation d'une journée « École sans voitures ». Organisée un samedi matin afin de faciliter l'adhésion et la participation des parents, cette manifestation a conduit plus de 90 % des élèves à venir à l'école à pied ou en vélo, accompagnés par l'ensemble de l'équipe enseignante qui s'est sentie très impliquée dans ce projet. Ce bilan très positif a notamment conforté la DDE dans sa démarche d'amélioration de la prise en compte des vélos et piétons dans les propositions d'aménagement figurant dans le Plan de mise en accessibilité de la ville.

Les premiers effets sur l'accessibilité de la commune

Le Plan ayant été validé par la mairie avant l'été 2008, certaines propositions d'aménagement ont d'ores et déjà été retenues et mises en œuvre dans les opérations d'aménagement de voirie de la commune. Les travaux d'aménagement du secteur de l'Enclos, où étaient regroupées la nouvelle maison de retraite, la nouvelle école maternelle et la nouvelle école primaire, se sont notamment articulés autour de la création d'une voirie « apaisée » permettant une meilleure prise en compte des usagers vulnérables (piétons et vélos).

Le bilan pédagogique et les perspectives

La participation des élèves et des enseignants à ce projet, ainsi que l'étroite collaboration avec un conseiller pédagogique et un représentant de l'inspection académique, a permis d'élaborer un projet pédagogique innovant, complet et cohérent avec les objectifs d'éducation à la sécurité routière et d'éducation à la citoyenneté.

Le travail réalisé a été capitalisé sous la forme d'un CD-Rom rassemblant les outils méthodologiques et pédagogiques qui permettront à d'autres enseignants d'initier une démarche similaire dans leurs établissements. Cet outil, en cours de finalisation, devrait être diffusé dans les classes de l'Hérault à la rentrée de septembre 2009, et éventuellement avec une diffusion plus large à court terme.

Nota : la présente fiche ne doit pas être considérée comme une recommandation et des méthodes et solutions différentes pourront être adoptées selon les circonstances. En conséquence, nous invitons les lecteurs à se reporter à l'ouvrage du Certu « Éléments de méthodologie sur les diagnostics d'accessibilité : pour une approche cohérente » (Certu 2008, téléchargeable sur le site internet www.certu.fr).

Pour en savoir plus :

- CD-Rom Éléments de méthodologie sur les diagnostics d'accessibilité - Diagnostics d'accessibilité : Pour une approche cohérente - Certu 2009.
- Accessibilité de la voirie et des espaces publics : Éléments pour l'élaboration d'un diagnostic dans les petites communes - Certu 2006.
- Concertation en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Éléments méthodologiques - Certu 2004.
- Handicaps et ville - Les classeurs de Techni-Cités - Territorial éditions - Certu.